



Communauté de
Communes du
Pays de LUMBRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

N°14-10-91

L'an deux mil quatorze, le lundi 27 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 17 octobre 2014.

Présents :

Mesdames HANOT C. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; RITAINE E. (pouvoir de P. POULAIN) ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; BOIN E. ; LEMAIRE C.
Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. (pouvoir de D. DOURIEZ) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (pouvoir de M. WAVRANT) ; CORDIER A. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames LHERMITTE M.P. ; POULAIN P. (donne pouvoir à E. RITAINE) ; DOURIEZ D. (donne pouvoir à F. SAGNIER) ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à ML BERQUEZ) ;
Messieurs DUWAT A. ; WALLET B. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; FOURRIER B. ;

Absents :

Madame POURCHEL I.

Monsieur Gérard-Alexandre FRANCQUE est élu secrétaire.

OBJET : REGLEMENT DE REDEVANCE SPECIALE POUR 2015 – EXONERATION DE TEOM

Monsieur René DENUNCQ, rapporteur, présente au conseil communautaire le projet de règlement au titre de la redevance spéciale pour l'année 2015.

Vu l'article L2224.14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2333.78 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE**

- d'adopter le règlement de Redevance Spéciale applicable aux déchets assimilables aux déchets ménagers en provenance des entreprises, commerces et campings (annexes 1 et 3).

- d'autoriser le Président à signer les conventions avec les usagers du service.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20141027-14-10-91-DE
Date de télétransmission : 06/11/2014
Date de réception préfecture : 06/11/2014